



SNUipp - FSU Somme

25 rue Riolan

80 000 AMIENS

03.22.80.80.78

snu80@snuipp.fr

<http://80.snuipp.fr>

Amiens, le 5 septembre 2018

Objet : alerte sociale.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les collègues modulateurs REP+ vont recevoir leur emploi du temps et une lettre de service dès demain afin qu'ils puissent intervenir dans d'autres circonscriptions que sur celle où ils avaient postulé.

La fiche de poste est très claire sur ce point.

Le modulateur REP+ :

1. *est affecté dans une école du REP+*
2. *travaille en concertation étroite avec les équipes pédagogiques des écoles du réseau*
3. *module les enseignants du réseau selon un planning annuel*
4. *travaille en étroite collaboration avec les enseignants qu'il module pour garantir la continuité des apprentissages*
5. *est soumis aux obligations de service réglementaires (108 heures) : concertations ; conseil de maîtres ; conseils d'école ; formation continuée de circonscription. Le volume horaire annuel dédié aux activités pédagogiques complémentaires (36 heures) sera utilisé à la concertation avec les enseignants des écoles pour garantir la continuité pédagogique.*

Or, pour des besoins de service (formation des autres collègues titulaires en REP+) qui n'ont pas été communiqués aux collègues modulateurs, vous avez choisi de les affecter sur d'autres écoles en REP+, dans d'autres circonscriptions. Cette situation crée chez les personnels concernés un profond sentiment de mal-être.

Suite à l'audience de cet après-midi, nous avons décidé de déposer un préavis de grève départemental à partir du 10 septembre 2018.

Veuillez recevoir nos salutations.

Les secrétaires départementales,

Maryse LECAT et Haydée LEBLANC